



La finance solidaire, une idée qui fait recette

Aide au microcrédit, aux entreprises d'insertion... Cette forme d'épargne qui présente ses activités au public jusqu'au 11 novembre a vu ses fonds progresser en 2008.

Où est-elle investie ?

LES ACTIVITES FINANÇÉES

PAR L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

ANNE BODESCOT

ÉPARGNE C'est un coup de projecteur sur un visage de la finance que les Français connaissent mal. Depuis hier et jusqu'au 11 novembre, se déroule la semaine de la finance solidaire. Objectif : faire découvrir ces placements atypiques qui, tout en faisant fructifier les économies des épargnants, aident les chômeurs de longue durée en quête d'emploi, les familles en mal de logement, les populations des pays en voie de développement, etc.

Les plus anciens des placements solidaires ont fêté cette année leurs 25 ans. Longtemps, ils sont restés peu nombreux et très confidentiels. Mais depuis quelques années, le concept gagne du terrain. Finansol, l'association qui veut le promouvoir en France, recense désormais 102 produits qui rassemblent plus de 1,6 milliard d'euros. Sur cette somme, 379 millions financent exclusivement des actions solidaires.

« La crise financière a redonné du lustre à cette forme d'épargne, souligne Jean-Louis Bancel, président du Crédit coopératif, la banque la plus engagée dans ce secteur. Les excès commis dans la finance ont accru l'envie de nombreux Français de donner du sens à leurs investissements, et de choisir des placements très transparents ».

L'épargne salariale en première ligne

Les pouvoirs publics, eux aussi, s'intéressent au sujet. La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 prévoit par exemple que toute entreprise qui mettra en place un plan d'épargne entreprise (PEE) pour ses salariés devra, à compter du 1^{er} janvier 2010, obligatoirement y proposer un fonds solidaire. Que les salariés seront bien sûr libres de choisir ou non. « L'important est de montrer que ces produits existent », ajoute Jean-Louis Bancel. Selon Finansol, seuls 7 % des Français ont déjà investi dans un placement solidaire.

Ce sont de très classiques livrets d'épargne, des contrats d'assurance vie ou encore des sicav investies en

actions ou en obligations. Certains d'entre eux sont des placements « de partage ». L'épargnant qui les souscrit accepte de reverser une partie des intérêts à une association ou à un organisme sans but lucratif. Par exemple, le Crédit coopératif propose un livret A solidaire car son titulaire donne au choix 25 %, 50 %, 75 % ou 100 % des intérêts annuels à l'association Habitat et Humanisme. Cet épargnant fait donc un don et a droit pour cela à une réduction d'impôt.

Autre exemple : la société de gestion La Financière de Champlain a créé en 2008 le fonds Champlain Solidarité qui reverse, au nom des souscripteurs, 75 % des dividendes du portefeuille à sept associations caritatives (La MIE de Pain, Les Enfants du Mekong, Les Petits Frères des pauvres...). Les organismes bénéficiaires s'assurent ainsi une source de dons réguliers, sans avoir à mener chaque année de coûteuses campagnes pour susciter la générosité des donateurs.

D'autres produits d'épargne solidaire fonctionnent différemment. Avec eux, l'épargnant accepte que 5 % à 10 % de son capital soit investi de façon atypique pour financer du microcrédit, l'achat de logement. Le reste de son capital est géré de façon classique, en actions, en obligations. C'est ainsi par exemple que la sicav obligataire Natixis Impact Nord Sud Développement consacre aujourd'hui 7,5 % de son portefeuille à financer, via un partenariat avec le Comité catholique contre la faim et pour le développement, des microprêts dans les pays pauvres. Mais il ne s'agit pas d'un don. « Ces prêts ont toujours été remboursés au fonds avec intérêts (7,5 % en moyenne aujourd'hui) », souligne Olivier de Larouzière, responsable de la gestion de taux chez Natixis AM. ■

Des livraisons de colis en vélo électrique

■ Des vélos électriques équipés d'un coffre de 1 400 litres pour livrer sans polluer des colis en ville. C'est le concept de La Petite Reine, une société créée en 2001, qui emploie aujourd'hui 55 personnes. S'est développée dans plusieurs villes de France (Paris, Rouen, Bordeaux, Dijon...) et a même ouvert une agence à Londres. Ses clients ? Monoprix, Danone, DHL, Sanofi-Aventis... C'est une entreprise d'insertion : elle recrute des personnes qui ont de grandes difficultés à trouver un emploi, faute souvent de qualifications

suffisantes ou de simplement posséder un permis de conduire. Mais pour se faufiler à vélo dans la circulation urbaine, celui-ci n'est pas nécessaire... L'essor de La Petite Reine a été financé grâce à l'épargne solidaire, et notamment grâce aux prêts de la NEF, une coopérative de finances solidaires. Grâce aux sommes placées par les particuliers, les associations et les entreprises sur des comptes courants ou à terme, la NEF accorde des crédits pour soutenir des activités à des fins sociales ou environnementales.



La microfinance au Jardin d'acclimatation

LA MICROFINANCE et la solidarité expliquées aux enfants... C'est l'une des manifestations organisées à l'occasion de la semaine de la finance solidaire, au Jardin d'acclimatation, à Paris, le dimanche 8 novembre, à 15 heures. « La conférence interdite aux adultes » sera animée par les clowns de la Compagnie Pile Poil, en présence de Maria Nowak, présidente de l'Adie et grande figure du

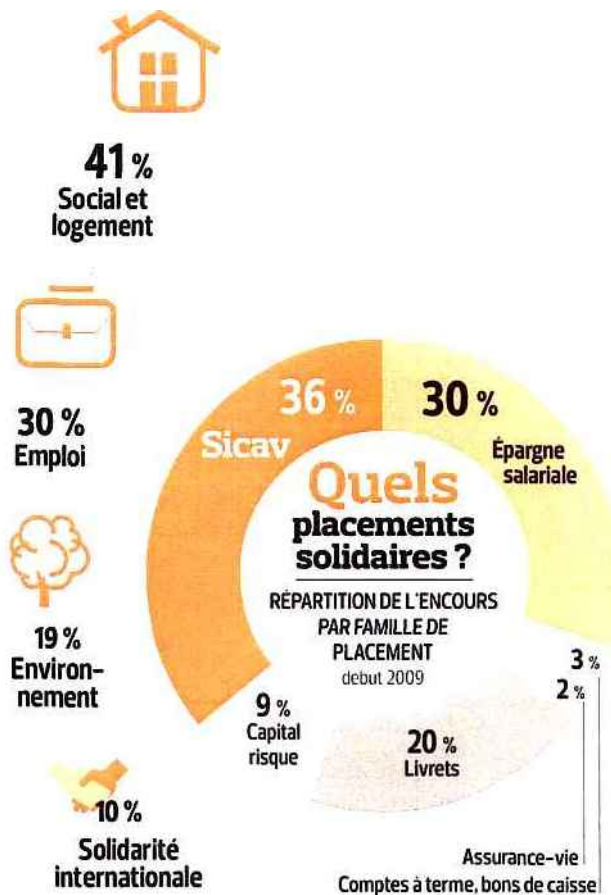
microcrédit. Les enfants trouveront aussi sur place un grand quiz ou pourront faire la découverte inédite d'un bidonville. Les parents auront également l'occasion de s'instruire car, ce week-end, le Jardin d'acclimatation accueillera également de plus sérieuses conférences autour de la solidarité (inscription sur www.rencontresdebabyloan.fr). Autre initiative originale, la Financière

de Champlain fera découvrir au grand public les coulisses de la gestion de ces produits d'épargne spécifiques. Cette présentation aura lieu dans ses locaux, du 4 au 6 novembre, 3 rue La Boétie, à Paris. Par ailleurs, une multitude de rencontres sur la microfinance sont organisées partout en France. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site jepargnesolidaire.fr.

LES CHIFFRES CLÉS

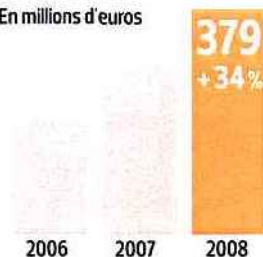
102
placements solidaires répertoriés et labellisés par Finansol

40 %
des Français ont entendu parler de l'épargne solidaire



Combien d'investissements réalisés ?

En millions d'euros



Qui les propose ?

SOMMES COLLECTÉES, en millions d'euros

Crédit coopératif	388
Caisse d'épargne	258
Natixis interépargne	224
Banques populaires	75
BNP Paribas	71

Source : Barometre de la finance solidaire / Finانسol